

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DAC 729 Subvention à l'association Union nationale des Jeunesses Musicales de France (4e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention d'aide au projet à l'association Union Nationale des Jeunesses Musicales de France;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 20.000 euros, est attribuée à l'association Union Nationale des Jeunesses Musicales de France, dont le siège social est situé 20, rue Geoffroy l'Asnier (4e), pour l'organisation en novembre 2011 du festival Mino. 2011_02758 ; D00891, Simpa : 20564

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de la Ville de Paris de 2011 nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture